

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

24 avril 2025

Maison de la Mutualité



Publié le 7 mai 2025

L'Assemblée Générale Mixte de Danone s'est tenue le jeudi 24 avril 2025 à la Maison de la Mutualité à Paris. 304 actionnaires y ont participé physiquement. Le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 10 116. Le quorum s'est établi à 72,65%.

L'Assemblée Générale était présidée par Gilles SCHNEPP, Président du Conseil d'Administration.

Ibrahima SOW, représentant Amundi, et Isabelle CANTONE, représentant le FCPE Danone, étaient scrutateurs. Laurent SACCHI, Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration, a été désigné en qualité de Secrétaire de cette Assemblée.

Après l'ouverture de l'Assemblée Générale par Gilles SCHNEPP, Laurent SACCHI a rappelé les formalités légales accomplies préalablement à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour sur lequel celle-ci était appelée à se prononcer, et fait état du quorum atteint.

Puis, cinq présentations ont été exposées aux actionnaires :

1. une présentation concernant la gouvernance de Danone par Gilles SCHNEPP, Président du Conseil d'Administration ;
2. une présentation du rapport du Comité de Mission par Pascal LAMY, Président de ce comité ;
3. une présentation stratégique par Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général ;
4. une présentation financière portant sur les résultats 2024 et les résultats du premier trimestre 2025 par Juergen ESSER, Directeur Général Adjoint et Directeur Financier ;
5. une conclusion du Directeur Général, Antoine de SAINT-AFFRIQUE.

1. Présentation sur la gouvernance de Danone

Après la projection d'un film concernant les temps forts de Danone pour 2024 et 2025, Gilles SCHNEPP a indiqué que l'année 2024 a été en tous points un exercice réussi, Danone se porte bien et ce, dans le contexte mondial actuel marqué par des turbulences.

Gilles SCHNEPP a tenu à remercier Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général, ainsi que son équipe de direction, pour leur travail considérable et continu depuis près de quatre ans, notamment pour renforcer la résilience du Groupe par des investissements dans les fondamentaux, les processus, les systèmes d'information, la sécurité et la qualité, tout en stimulant la croissance par l'innovation et le soutien aux marques du Groupe. Il précise que ce travail, financé par la productivité et les efforts de chacun, a permis de préparer le Groupe aux changements structurels auxquels il fait face, en particulier la formation et l'intelligence artificielle.

Gilles SCHNEPP a également exprimé sa gratitude envers les salariés de Danone, pour leur contribution au redressement du Groupe après une période compliquée. Il précise que les résultats de ces efforts confirment les choix stratégiques effectués depuis 2021 et sont largement reconnus par les actionnaires ainsi que les organismes d'évaluation en matière de RSE.

Dans un deuxième temps, Gilles SCHNEPP a rappelé que l'Assemblée Générale est également l'occasion pour Danone de partager ses projets, ses ambitions et ses perspectives avec ses actionnaires. Il indique que lors du Séminaire Investisseurs de juin 2024, la réussite du premier chapitre de la transformation du Groupe a été constatée, ouvrant la voie à un nouveau chapitre ambitieux et en continuité avec le passé. Il rappelle que depuis la fin des années 1990, Danone a mis l'accent sur le choix d'apporter la santé par l'alimentation, sous l'impulsion de Franck RIBOUD ; et qu'en juin 2024, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a placé la science au cœur de l'ambition de Danone. Gilles SCHNEPP indique que cela constitue un prolongement logique de l'orientation décidée il y a plus de vingt-cinq ans, rappelant les débuts de Danone, lorsque les premiers yaourts étaient vendus en pharmacie et élaborés avec des scientifiques renommés sous l'impulsion du fondateur Isaac

CARASSO. Il ajoute que ce choix stratégique devrait se traduire par des investissements, à la fois organiques et par des acquisitions, au cours des prochaines années. Ainsi, Danone sera plus fort, plus résilient et capable de proposer une offre à valeur ajoutée reconnue et différenciée.

Gilles SCHNEPP ajoute que dans un contexte mondial instable, Danone bénéficie d'une position enviable grâce à son redressement économique et son bilan assaini. Il ajoute que son modèle local est un atout dans un contexte de « démondialisation » et face aux risques de barrières douanières. Il indique par ailleurs, que l'accent mis sur la science éloigne le Groupe des risques liés à la banalisation des offres. Enfin, il souligne que la qualité de l'équipe managériale de Danone, conduite avec autorité et vision par son Directeur Général, renforce sa confiance dans la capacité de Danone à continuer à incarner une réussite mondiale.

Gilles SCHNEPP a ensuite salué la contribution essentielle du Conseil d'Administration de Danone, composé d'un nombre volontairement limité de talents individuels, mondialement reconnus et agissant collectivement pour le bien de l'entreprise. Il souligne n'avoir jamais vu une telle concentration de compétences directement liées au secteur d'activité d'une société, permettant des échanges riches et productifs. Il remercie tous les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Mission, notamment les trois Présidentes des comités du Conseil ainsi que le Président du Comité de Mission. Il souligne la chance pour l'équipe managériale de Danone, de pouvoir débattre avec les meilleurs experts qui sont à la fois exigeants et bienveillants, partageant une ambition commune qui est de contribuer à la réussite de Danone.

Dans un troisième temps, Gilles SCHNEPP a poursuivi son discours avec une présentation davantage quantitative de la gouvernance de Danone en indiquant que le Conseil d'Administration est riche de la compétence de ses membres, de la variété des profils qui le composent et de sa dimension internationale. Il précise que la richesse du Conseil réside dans la multiplicité des interactions tant au sein du Conseil et de ses Comités qu'avec l'équipe dirigeante. A titre d'exemple, il indique que les Administrateurs indépendants qui sont majoritaires au sein du Conseil, se réunissent désormais avant chaque Conseil pour des sessions spécifiques. Par ailleurs, il ajoute qu'en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il échange depuis le premier jour, sur un rythme au moins hebdomadaire avec le Directeur Général.

Gilles SCHNEPP souligne le fait que ces échanges réguliers en dehors des réunions du Conseil ont grandement amélioré la fluidité du fonctionnement du Conseil qui s'est naturellement renforcée au fil des années.

Enfin dans un quatrième temps, Gilles SCHNEPP a présenté la structure de la politique de rémunération 2025 du Directeur Général, qui a peu évolué par rapport à 2024. Il précise que le Conseil propose pour la rémunération variable annuelle 2025 l'introduction d'un critère social reposant sur la notion de salaire décent pour l'ensemble des salariés du Groupe. Il indique qu'à l'occasion du renouvellement du mandat d'Antoine de SAINT-AFFRIQUE en tant qu'Administrateur, qui fait l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée Générale, le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance a estimé opportun, comme cela est souvent d'usage, de revoir à la hausse la rémunération fixe du Directeur Général et que ce dernier a décliné cette proposition. Ainsi, les résolutions relatives au « Say on pay » prévoient une rémunération fixe inchangée pour le Directeur Général depuis sa nomination en 2021, alors qu'entre mars 2022 et avril 2025, le rendement de l'action Danone a été d'environ de 73%.

Gilles SCHNEPP a conclu sa présentation en rappelant que l'exercice 2024 a été pleinement réussi et qu'il a permis d'ouvrir des perspectives prometteuses grâce à l'accent mis sur la science et ce, malgré un contexte géopolitique complexe. Il a également souligné l'efficacité de la gouvernance du Groupe.

Il a ensuite indiqué qu'un film de présentation *Corporate* allait être projeté, avant de céder la parole à Pascal LAMY, Président du Comité de Mission, qu'il a chaleureusement remercié pour son engagement qui fait progresser Danone dans son parcours de Société à Mission depuis 2020.

2. Rapport du Comité de Mission

Pascal LAMY a tout d'abord rappelé que les activités du Comité de Mission s'exercent dans le cadre de la législation française de 2019 relatives aux sociétés à mission, statut que Danone a adopté en 2020. Il a ensuite rappelé que le rôle du Comité de Mission est de rendre compte de la tâche de surveillance qui lui a été confiée.

Pascal LAMY indique que le Comité de Mission atteste que Danone se trouve bien sur la trajectoire de réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés au titre de sa performance extra-financière en matière de santé, d'environnement et de social aussi bien en interne qu'en externe.

Il souligne que l'année 2025 est une année pivot pour le Comité de Mission et pour Danone, car elle marque la fin d'un cycle d'objectifs et de mesures de leur réalisation, tout en préparant simultanément un nouveau cycle pour la période 2026-2030.

Il rappelle que le Comité de Mission vise, d'une part, à veiller à ce que le cycle précédent se termine de manière satisfaisante sur des points importants, tels que la teneur en sucre des produits destinés aux enfants et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, il s'assure que le niveau des ambitions des missions telles que réajustées à la fois en cibles et en indicateurs, ne faiblissent pas dans l'avenir.

Pascal LAMY indique que le Comité de Mission et les équipes de Danone ont appris à collaborer en maintenant un juste équilibre entre indépendance et proximité. Cela leur a permis de discuter des sujets à surveiller et d'approfondir certains aspects jugés prioritaires par le Comité de Mission, notamment l'agriculture régénérative et les emballages.

Pascal LAMY précise que le Comité de Mission a été tenu informé de l'accord conclu avec trois ONG pour mettre un terme à leur procédure au sujet du plastique dans le plan de vigilance de Danone, ainsi que du retrait de l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score des produits laitiers et d'origine végétale.

Enfin, Pascal LAMY a remercié ses collègues au sein du Comité de Mission et les équipes de Danone, pour la qualité du travail accompli et la bonne atmosphère de travail. Il a ensuite souligné, en ces temps de turbulences géopolitiques et géoéconomiques, une conviction partagée et profondément ancrée dans les valeurs de Danone : la distinction entre performance financière et extra-financière n'a plus de sens, l'une ne pouvant exister sans l'autre.

3. Présentation stratégique

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a commencé par saluer le Président et les actionnaires, exprimant sa joie de les retrouver pour présenter les avancées et les succès de la stratégie de Danone, ainsi que les perspectives pour l'entreprise et son écosystème.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a mis en avant l'importance de la mission de Danone, qui consiste à apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, à réaliser en favorisant une approche locale et en contribuant au dynamisme économique et social des territoires. Il a expliqué que cette mission prend tout son sens dans un monde où la population vieillit sans nécessairement être en meilleure santé.

Il a par ailleurs insisté sur l'importance de l'investissement dans la recherche et l'innovation pour améliorer les produits et répondre aux besoins nutritionnels des consommateurs et des patients, à chaque étape de leur vie.

Alors que Danone clôture le premier chapitre de Renew Danone, Antoine de SAINT-AFFRIQUE est revenu sur le succès de cette stratégie déployée depuis trois ans, qui a permis de rendre Danone plus compétitif et plus attractif. Il a mentionné les résultats obtenus en 2024, qui révèlent une croissance

solide et une amélioration de la profitabilité, en ligne avec les objectifs à moyen-terme fixés. Il a mis en avant l'accent porté sur la création de valeur, qui a notamment conduit à une amélioration significative du ROIC du Groupe, qui a atteint 10% en 2024. Puis, il a souligné que Danone a été classée première parmi les 30 plus grandes entreprises agroalimentaires pour ses engagements en matière de santé par l'ATNi (Access to Nutrition initiative) et a été reconnue cette année encore par le CDP pour son *leadership* environnemental.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a poursuivi sa présentation en indiquant que l'année 2024 témoigne de la pertinence du modèle Danone. Il a évoqué la bonne croissance des catégories de produits et la résilience du portefeuille, le rééquilibrage du modèle de croissance Danone, la cession des actifs non stratégiques et le redressement de certaines marques et catégories, citant l'exemple de *Mizone* qui a retrouvé une croissance à deux chiffres en 2024 grâce à des fondamentaux consolidés et à l'innovation. Il a également évoqué l'amélioration de la visibilité et de la disponibilité des produits Danone grâce au travail mené sur l'exécution, le marketing et le lancement d'innovations.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a souligné l'importance de rétablir les fondamentaux de l'entreprise, élément qui est au cœur de la stratégie Renew. Il a réaffirmé l'engagement de Danone à continuer à investir dans la science, à maintenir une discipline financière rigoureuse et à promouvoir un changement culturel, afin de créer de la valeur pour les parties prenantes.

Il a ensuite expliqué que Danone est bien positionné pour saisir les opportunités de croissance grâce à son portefeuille unique de produits axés sur la santé, à des catégories qui progressent plus rapidement que le reste de l'industrie et à plus de la moitié de ses ventes réalisées sur des canaux de distribution stratégiques en forte croissance, ce qui contribue à la résilience de son activité.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a souligné l'importance de l'investissement dans les marques, la recherche et l'innovation, la technologie, mais aussi la formation des salariés, pour assurer la croissance future du Groupe et rester compétitif. Il a mentionné les investissements réalisés au cours des trois dernières années, l'orientation des ressources scientifiques et technologiques vers les secteurs les plus en pointe, l'utilisation de la donnée et de l'intelligence artificielle au service de sa mission et l'engagement à remettre la science au cœur de Danone.

Alors que Danone retrouve progressivement le *leadership* sur ses catégories, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a expliqué que la croissance des catégories était notamment permise par la science et l'innovation, au service des consommateurs et des patients. A titre d'exemples, il a mentionné les campagnes centrées sur les bienfaits reconnus du yaourt pour ceux qui souffrent du diabète de type 2 aux Etats-Unis, les innovations de rupture tel que le lancement du lait infantile Nuturis à Hong Kong, et les nouvelles gammes d'Activia, qui associent goût et bienfaits nutritionnels.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a précisé que cet engagement à l'égard de l'innovation s'applique aussi à la durabilité, sujet qu'il a détaillé dans la suite de sa présentation, en montrant comment Danone aligne mission et performance.

Il a d'abord insisté sur l'interconnexion entre la durabilité et la performance économique, mentionnant le *Danone Impact Journey* qui fait partie intégrante de la feuille de route stratégique de Danone. Il a ensuite évoqué les progrès réalisés dans divers domaines, tels que la réduction des émissions gaz à effet de serre et de méthane, l'agriculture régénératrice, la transformation des emballages et la préservation des ressources en eau.

S'agissant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a détaillé les actions de Danone, mentionnant le plan de transition climatique ambitieux pour réduire ses émissions de plus d'un tiers d'ici 2030, et les progrès tangibles réalisés depuis 2020. Il a évoqué notamment le programme ReFuel pour ses opérations et la réduction des émissions de méthane liées à l'approvisionnement en lait.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ensuite mentionné l'approche de Danone en matière de transformation des emballages, mentionnant les efforts du Groupe pour améliorer la recyclabilité, réduire l'utilisation de plastique vierge, augmenter l'usage de matériaux recyclés et développer des solutions de réemploi. Il a également souligné l'importance de la collaboration de tous les acteurs, publics et privés, pour arriver à des solutions efficaces.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ensuite expliqué l'importance de soutenir les agriculteurs pour assurer le futur de l'alimentation, mentionnant les programmes d'agriculture régénératrice et bas carbone que Danone met en œuvre depuis 2017, ainsi que le lancement de nouvelles initiatives en France et dans le monde pour aider les agriculteurs dans leur transformation. Il a rappelé l'engagement de Danone pour l'innovation dans le secteur, pour soutenir les nouvelles générations d'agriculteurs et la transmission des savoir-faire. Il a ensuite proposé de découvrir en images l'approche de Danone en matière d'agriculture régénératrice.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a poursuivi sa présentation en mettant l'accent sur les actions de Danone pour répondre aux enjeux liés à l'eau. Il a évoqué la santé par l'hydratation, qui est au cœur du métier de Danone, et de l'importance de la gestion de la ressource en eau. Il a mentionné les initiatives de Danone pour préserver l'eau dans ses sites industriels et en amont dans l'agriculture et pour garantir l'accès à une eau potable saine. Il a également précisé que grâce aux entreprises sociales soutenues par ses fonds à impact, Danone a permis l'accès à l'eau potable à plus de 20 millions de personnes en 2024.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a souligné que l'engagement des collaborateurs de Danone et de ses partenaires est au cœur des performances, de la transformation et des progrès réalisés par Danone en matière de durabilité. Il a ensuite détaillé comment Danone accélère ses programmes de formation pour répondre aux défis numériques, démographiques et écologiques, et pour accompagner la transformation de l'entreprise. Il a cité de nouvelles initiatives lancées en 2024, comme la Danone Microsoft AI Academy et l'ouverture du nouveau centre de formation à Evian. Il a évoqué la culture unique de Danone, combinant performance et responsabilité, reflet d'une entreprise tournée vers l'avenir, ambitieuse et qui aborde avec confiance le second chapitre de Renew Danone.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a ensuite laissé la parole à Juergen ESSER pour détailler les résultats financiers de Danone pour l'année 2024.

4. Présentation sur les résultats 2024 et les résultats du premier trimestre 2025

Juergen ESSER a débuté sa présentation par une vue d'ensemble de la performance financière de Danone en 2024. Il a indiqué que le Groupe a délivré des résultats très solides, en ligne avec les objectifs fixés en 2022, démontrant la pertinence du modèle d'affaires du Groupe.

Il a indiqué que le chiffre d'affaires a progressé de +4,3% en données comparables, porté par un volume/mix en hausse de +3%. Juergen ESSER a expliqué que cette forte croissance, couplée à des niveaux records de productivité, a permis d'une part, une amélioration de +39 points de base de la marge opérationnelle courante et d'autre part, la poursuite des investissements dans les marques, les compétences clés, et la croissance des catégories. Il a précisé que cette performance opérationnelle a permis de générer un BNPA courant en hausse de +2,5%, et un niveau record de *free cash flow* à hauteur de 3 milliards d'euros.

Juergen ESSER a mis en avant que l'année 2024 a été marquée par la contribution à la croissance de l'ensemble des géographies et des catégories, avec un volume/mix positif dans chacune d'entre elles, ce qui constitue la preuve d'un modèle de croissance équilibré.

Juergen ESSER a ensuite présenté en détail la performance des 3 plus grandes zones :

- En **Europe**, le chiffre d'affaires a progressé de +1,7% en données comparables, avec un volume/mix en amélioration trimestre après trimestre, notamment grâce aux progrès de la catégorie EDP. La Nutrition Spécialisée a affiché une croissance résiliente, alors que les Eaux ont généré une croissance solide, soutenue notamment par les marques *evian* et *Volvic* ;
- En **Amérique du Nord** la croissance a été forte, à +5,2% en données comparables, portée par la poursuite de la bonne dynamique des gammes hyper protéinées, des produits liés au café et des Eaux ;
- En **Chine, Asie du Nord et Océanie**, le chiffre d'affaires a progressé de +8,0% en données comparables. Dans la catégorie Nutrition Spécialisée, les laits infantiles ont continué de gagner des parts de marché, dans une catégorie en amélioration, et la Nutrition Médicale a maintenu sa forte dynamique. Dans la catégorie Eaux, la marque *Mizone* a affiché une croissance à deux chiffres, tandis que la catégorie EDP a poursuivi sa forte performance au Japon.

Juergen ESSER a précisé que le modèle économique de Danone repose sur une croissance compétitive de qualité, ce qui constitue la meilleure façon de créer de la valeur à long-terme. Il a indiqué que le niveau record de *free cash flow* de 3 milliards d'euros atteint en 2024 a permis au Groupe de réduire sensiblement son endettement, avec une dette nette ramenée à 8,6 milliards d'euros fin 2024 et un effet de levier de 1,9 fois l'EBITDA, au bas de sa fourchette cible.

Il a aussi expliqué que la discipline financière de l'entreprise, avec ses choix d'investissement clairs, a conduit à une forte amélioration du ROIC, qui atteint les 10% pour la première fois depuis l'acquisition de WhiteWave en 2016.

Juergen ESSER a spécifié que la démarche de création de valeur de Danone s'adresse à l'ensemble de ses parties prenantes, dont ses actionnaires : grâce à la forte performance de 2024, le dividende proposé à l'Assemblée Générale est en hausse de +2,4% par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 2,15 euros par action.

Il a ensuite présenté les résultats du premier trimestre de l'année 2025. Il a indiqué que Danone a enregistré un fort démarrage de l'année, avec une croissance du chiffre d'affaires en données comparables de +4,3%. Il a précisé que l'ensemble des géographies affiche une bonne dynamique, reflétant la résilience des activités du Groupe.

Juergen ESSER a ensuite détaillé la performance de chacune des zones géographiques :

- En **Europe**, le chiffre d'affaires a progressé de +2,0% en données comparables, soutenu de nouveau par le volume/mix, et notamment porté par les progrès continus de la catégorie EDP ;
- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a augmenté de +3,7% en données comparables, soutenu par la poursuite de la forte performance des gammes hyper protéinées, de la Nutrition Médicale et des Eaux ;
- En **Chine, Asie du Nord et Océanie**, la croissance a atteint +9,9% en données comparables, portée par l'ensemble des catégories ;
- L'**Amérique Latine** et le **Reste du monde** ont posté des croissances solides, de +9,0% et +3,3% respectivement, portées par l'effet prix.

Juergen ESSER a ensuite rappelé l'ambition de Danone à moyen-terme, présentée en juin 2024 : le Groupe prévoit, pour la période 2025-2028, une croissance du chiffre d'affaires en données comparables comprise entre +3% et +5% et une croissance du résultat opérationnel courant plus rapide que celle du chiffre d'affaires. Il a précisé que cet objectif devrait permettre à Danone d'avoir un ROIC structurellement à deux chiffres et de réaliser son ambition à long-terme de progresser vers un *free cash flow* atteignant structurellement 3 milliards d'euros.

Il a également confirmé les objectifs de Danone pour l'année 2025, en ligne avec cette ambition moyen-terme.

Juergen ESSER a conclu sa présentation en rappelant que 2024 a été une année de résultats très solides, qui clôture trois ans de progrès constants. Il a précisé que le Groupe a entamé le nouveau chapitre de sa stratégie Renew avec confiance, et que 2025 devrait être une nouvelle année de progrès pour le modèle de création de valeur de Danone.

5. Conclusion du Directeur Général

En conclusion, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a souligné la solidité des résultats et la stratégie ambitieuse de Danone, insistant sur l'importance de saisir les opportunités de croissance dans un secteur agroalimentaire qui est aujourd'hui à un tournant décisif.

Alors que la santé et l'alimentation sont de plus en plus interconnectées, Antoine de SAINT-AFFRIQUE a rappelé le bon positionnement de Danone et de ses catégories, qui occupent une place centrale dans la vie de la population. Ces catégories répondent aux besoins nutritionnels et d'hydratation des consommateurs et des patients à tous les âges de la vie. Il a mis en avant l'expertise scientifique de Danone et la qualité de ses marques, considérées comme des atouts de croissance et des axes d'innovation pour développer des produits alliant goût et bienfaits pour la santé.

Antoine de SAINT-AFFRIQUE a conclu sa présentation en expliquant que Danone était aujourd'hui une entreprise plus forte. Le premier chapitre de Renew Danone a permis de renforcer la résilience de l'entreprise et de renouer avec un esprit de conquête. Le nouveau chapitre qui s'ouvre devrait permettre à Danone d'aller encore plus loin, en continuant à travailler sur les fondamentaux et en élargissant les horizons géographiques et de distribution, tout en continuant à nourrir la culture unique de Danone.

À la suite de ces présentations, Gilles COHEN, du cabinet Ernst & Young, s'est exprimé au nom du collège des Commissaires aux Comptes et a présenté les conclusions de leur mission sur les comptes de l'exercice 2024.

Puis, Gonzague SENLIS, du cabinet Forvis Mazars, s'est ensuite exprimé au nom du Commissaire aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour présenter les conclusions de leur mission sur les informations en matière de durabilité au titre de l'exercice 2024.

Laurent SACCHI a ensuite introduit la session de questions/réponses avec les actionnaires qui a duré environ 40 minutes.

Laurent SACCHI a fait état du quorum définitif puis il a été procédé au vote des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ont été approuvées, à savoir :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du dividende à 2,15 euros par action ;
4. Renouvellement du mandat d'Antoine de SAINT-AFFRIQUE en qualité d'Administrateur ;
5. Renouvellement du mandat de Géraldine PICAUD en qualité d'Administratrice ;
6. Renouvellement du mandat de Susan ROBERTS en qualité d'Administratrice en application de l'article 15-II alinéa 2 des statuts ;
7. Renouvellement du mandat de Patrice LOUVET en qualité d'Administrateur ;
8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2024 ;
9. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général ;
10. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Gilles SCHNEPP, Président du Conseil d'Administration ;
11. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2025 ;
12. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;
13. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2025 ;
14. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

15. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
16. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
17. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
18. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;

19. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
20. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
21. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise et/ou à des cessions de titres réservées, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
22. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées à des catégories de bénéficiaires, constituées de salariés travaillant au sein de sociétés étrangères du groupe Danone, ou en situation de mobilité internationale, dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié ;
23. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions de performance existantes ou à émettre de la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
24. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre de la Société non soumises à des conditions de performance, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
25. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
26. Modification de l'article 18-IV des statuts de la Société relatif au bureau du Conseil et à ses délibérations ;

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

27. Pouvoirs pour les formalités.

L'ensemble des présentations des dirigeants à l'Assemblée, le rapport du Comité de Mission, les réponses aux questions écrites des actionnaires, les résultats des votes ainsi que la retransmission de l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de Danone à l'adresse suivante : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

* *
*